# CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le centre d'animation Simon Le Franc est ouvert à tous. Il est géré par la Fédération Régionale des MJC en Ile de France dans le cadre d'une convention de marché public avec la Ville de Paris.

## Pour que nous puissions procéder à votre inscription vous devez fournir un dossier complet.

- > Fiche d'inscription dûment complétée
- ➤ Justificatif des revenus (par ordre de priorité : une attestation récente de la Caisse des Ecoles indiquant le quotient familial pour le périscolaire, ou une attestation CAF (datant de moins de 3 mois) ou votre dernier avis d'imposition.

Aucun justificatif apporté: le tarif maximum sera appliqué (QF10).

- ➤ Certificat médical pour les activités sportives (yoga, danse, éveil corporel, clown)
- ➤ Une copie du carnet de vaccination "à jour" pour l'activité jardinage.

#### Modalités de paiement

- ➤ Prélèvement automatique: paiement échelonné en 3 fois maximum (1 prélèvement par trimestre)
- ➤ Chèques (bancaire, postal, vacances)
- ➤ Tickets loisirs
- ➤ Coupons sport
- ➤ Espèces
- ◆ Une refacturation d'un montant forfaitaire de 20€ sera appliquée en cas d'impayé suite à opposition de l'intéressé auprès de sa banque.
- ◆ L'inscription à un atelier est valable pour un seul jour et un seul horaire. En cas d'absence de votre fait aucun rattrapage sur un autre créneau n'est envisageable. Merci de votre compréhension.
- Nous sommes à votre écoute, n'hésitez pas à nous signaler une absence prolongée.

### Remboursements des droits d'inscription

- ◆ Toute inscription se fait à l'année. Le remboursement n'est possible qu'en cas de circonstances exceptionnelles dûment justifiées (motif médical, déménagement, perte d'emploi, motif professionnel...).
- ◆ Les remboursements sont calculés au prorata des séances restantes à effectuer au jour de la demande.
- Aucun remboursement partiel (arrêt momentané de l'activité) ne pourra être envisagé

#### Signature:

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)